RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3SD DBA

S.A.S.U au capital de 2.500 euros

Siège Social : [redacted]

RCS TRIBUNAL COMMERCE GRASSE 844 332 684

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 Décembre,
A 10 heures,

Monsieur DURU Serge détenant 25 actions, seul actionnaire de la société 3SD DBA,

Arrête les résolutions, telles que figurant à l'ordre du jour, mis à disposition de l'associé unique par le texte des projets de résolution.

Il rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide du transfert de siège social depuis le :

[redacted]

A

[redacted]

A compter du 28/12/2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts de la façon suivante :

Le siège social est fixé au : CCI 47 – 49 Route d'Agen – 47310 ESTILLAC

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique

Monsieur DURU Serge
Le Président et Associé

